COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoit Goossens

NUMERO 19

11 DÉCEMBRE 1995

Bureau de dépôt
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79

PAGE 6 À 11 : NOTRE DOSSIER SUR LES TÉLÉDISTRIBUTEURS.

Les télédistributeurs nous déclarent faire un bénéfice net annuel d'un milliard et demi.
Pourquoi n'utilisent-ils une partie de ce trésor pour mieux servir leurs abonnés souvent déçus par leurs services ?

Au service de Léon

MADAME, VOUS ÊTES C... !

Les éloges funèbres font rarement bon ménage avec le journalisme d'investigation, surtout à la télé.

Le lendemain du décès de Léon Zitrone, le dimanche 26 novembre, les émissions spéciales ne manquèrent pas. La télé adore se faire mousser : le journal télévisé dominical de 13H sur France 2 y a consacré ses 27 premières minutes !

Comme le disait Christine Ockrent à Jack Lang, dans son journal "Dimanche soir" sur France 3, l'évocation de la mort de Louis Malle, décédé au cours du même week-end, fut beaucoup plus discrète.

Par contre, quelle chaîne de télévision a-t-elle informé son public du fait que très peu de monde, malgré un battage médiatique sans mesure, s'est déplacé au cimetière de Batignolles pour rendre un dernier hommage à Léon Zitrone ? Sur cette désaffection du public, Libération s'interrogera : «Et si Zitrone était populairement mort avant samedi dernier ?» (30-12-95).

RENVOYER L'ASCENSEUR...

On nous fit donc l'éloge de ce travailleur forcené qui se confectionnait moulte fiches comme aide mémoire. Plus de deux cents pour l'enterrement du Roi Baudouin... Mais qui nous a signalé que ces fiches pléthoriques n'empêchaient pas certaines erreurs... monumentales ! Lorsque le convoi funèbre du Roi Baudouin arriva au Botanique, n'avons-nous pas entendu Léon Zitrone découvrir à l'horizon le "Cinquantenaire" alors qu'il s'agissait... de la Basilique de Koekelberg !

Une déclaration de la fille de Léon Zitrone va cependant à contre-courant. «Mon père était chiant» déclara-t-elle à "Télés Dimanche", sur CANAL+. Les commentaires de cet aveu par les différentes personnalités en studio éclaircirent les relations parfois houleuses de Léon Zitrone avec ses confrères. Mais Léon Zitrone repectait-il son public ? Michel Denisot parla d'une colère sur une station périphérique sans en préciser le contenu.

Nous avons retrouvé un document étonnant qui fut diffusé naguère par une "radio pirate" parisienne, Radio Verte.

Il s'agit d'une conversation qui se déroule après l'émission au cours de laquelle Léon Zitrone invitait ses auditeurs à solutionner le problème de la fille de l'auditrice au téléphone. Il reproche à cette dernière de ne pas l'avoir suffisamment remercié sur antenne. Léon Zitrone au service du public... ou l'inverse ?

Cette anecdote nous semble symbolique de la façon dont certains dinosaures du petit écran pendant de très nombreuses années eurent une attitude particulièrement méprisante vis-à-vis de leurs auditeurs ou de leurs téléspectateurs.

EXTRAITS :

- Léon Zitrone (la voix forte) : Je vous dis merde !
- L'auditrice (timide et polie) : Allo...?
- Ah, écoutez... Taisez-vous un petit peu. Vous nous avez déjà emmerdé pendant la première fois et maintenant vous continuez...
- Mais monsieur...
- Foutre Dieu, madame, nous avons arrangé l'affaire de votre fille. Essayez de nous renvoyer l'ascenseur. Essayez de nous dire qu'elle avait des ennuis et que nous avons tout arrangé. C'est tout ce qu'on vous demande !
- Mais, monsieur, vous êtes grossier...
- Mais madame, vous êtes conne.
- Mais monsieur, vous êtes...
- Allez vous faire foutre...
(Le téléphone claque).

Télés sur Ecoutes
MÊME LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE !

Bien sûr, ce n'est pas évident de constituer le jury qui décernera, en juin prochain, le Grand Prix des Téléspectateurs Actifs ! Elaborer une "mosaïque" humaine représentative... des téléspectateurs actifs. Vous le savez sans doute déjà, nous invitons à siéger dans ce jury les "invités fil rouge" de notre émission de radio "Télés sur écoutes" (à l'exception de ceux qui travaillent dans une chaîne de télévision). Ainsi donc, mois après mois, nous -et vous...- faisons connaissance avec eux.

EN DÉCEMBRE

Nos invités durant ce mois de décembre sont :

• **Stéphane Olivier**, animateur à la Confédération Parascolaire,

• **Paul Casman**, Secrétaire Général du Comité Belge de l'UNICEF,

• **Pierre de Jemeppe**, Secrétaire Général du Centre Coopératif de la Consommation.

JANVIER ET FÉVRIER 1996

Après deux semaines de vacances, nous reprendrons le 9 janvier et nous accueillerons successivement :

• **Luc Pire**, éditeur,

• **Raymond Langendrie**s, Président de la Chambre,

• **Un journaliste de "C4"**, le mensuel des chômeurs,

• **Jean Allix**, Administrateur Principal du Service "Politique des Consommateurs" de la Commission Européenne,

• **Philippe Moins**, coordinateur du Festival du Dessin Animé et du Film d'Animation,

• **Serge Bailly**, journaliste, et **Patrick Wéber**, rédacteur en chef du mensuel "Média Marketing", etc.

ELLES ET ILS SONT VENUS...

Au cours du mois de novembre dernier, elles et ils ont vu comment se déroulait notre émission de radio et ont dédicacé notre "livre d'or". Et c'est souvent bien instructif !

• **Anne Hislaire**, productrice d'Intérieur Nuit et de Alice, "Madame Culture" à la RTBF :

Petite Belgique, avec câble, satellites, multiplication infinie des chaînes à venir; j'espère que votre association poussera l'auditeur, le téléspectateur à faire des choix, à pouvoir en connaissance de cause profiter de cet outil qui pourrait être merveilleux pour la connaissance, la réflexion et même le divertissement malin. Bon vent, bon port.

• **Maître Alain Berenboom**, auteur du livre "le nouveau droit d'auteur"(Larcier) :

Je vous remercie et suis flatté d'avoir été reçu dans votre pétulante émission et d'y avoir pu faire des pieds de nez. Moi qui suis un bien piètre téléspectateur, c'était beaucoup d'honneur ! Continuez à faire grincer les dents !

• **Richard Kalisz**, ancien animateur à la RTBF Liège où il produisait avec Michel Gheude l'émission "Contraste soir" sur les cultures populaires et ouvrières (l'émission est arrêtée pour "insulte à chef d'état étranger", le soir où ils inviteront les auditeurs à proposer au téléphone en direct des textes d'épitaphe pour la tombe de Franco qui venait de mourir), metteur en scène et responsable de la Fondation Jacques Gueux :

J'ai quitté "l'Institut" des images et des sons en 1975. Un peu forcé, suite à un conflit mémorable. Autant dire que je ne le regrette pas, que du contraire. Chaque fois que j'y remets les pieds pour une interview, j'y trouve une atmosphère déliquescente insensée. Le personnel n'a plus l'air de croire à ce qu'il fait et n'arrête pas de se transformer en mur de lamentations improductif. On a donc raison de reformuler des exigences à l'égard de cette boîte domestique qui pourrait faire preuve de plus de talent, qui devrait retrouver une âme et arrêter de courir après l'ombre de RTL car il faut distinguer entre populaire et populiste. Passez-la au crible avec constance en nous fournissant à tous les arguments les plus probants. Bon vent.

• **André Viollier**, secrétaire de rédaction de Télémoustique :

L'image et le son finiront-ils par enterrer l'écrit ? Hélas, c'est à craindre. Avec l'inconvénient que l'émotion prendra le pas sur la réflexion, le slogan sur l'explication. Débat TV : vous avez 30 secondes pour donner votre point de vue. Débat de myope. D'où l'utilité de lire pour décrypter, aller au delà des formules qu'on se lance à la figure...

• **Evelyne Lentzen**, Rédactrice en chef du courrier hebdomadaire du CRISP (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique) :

Une deuxième émission aurait dû être enregistrée au café après l'émission. Des infos, des réactions... Le métier de l'information est un long fleuve pas tranquille.

N'oubliez pas de rester créatifs, encore et encore. Bon courage. Amitiés.

TÉLÉS SUR ÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. présente une émission de radio d'une heure durant laquelle l'actualité télé est commentée par un invité: un créateur, un représentant d'un courant associatif, un enseignant, un journaliste...

OÙ NOUS ÉCOUTER ?

• **A Arlon**, vendredi à 20H, dimanche à 16H et lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM). • **A Beaumont**, vendredi à 21H et samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM). • **Dans le Brabant-Wallon**, jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM). • **A Bruxelles**, mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM). • **A Charleroi et environs**, vendredi à 12H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM). • **A Frasnes et dans la Région des Collines**, vendredi à 21 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM). • **A Herstal** : lundi à 12H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM). • **A Namur**, jeudi à 17H et lundi à 17H sur RUN (106.4 FM) . • **A Soignies**, samedi à 16H sur OSR (101.6 FM). • **Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Amblève**, mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

Martin pêcheur...

Au cours de son dominical "Ainsi font, font, font", sur France 2, le 12 novembre dernier, Jacques Martin a proposé à un couple une destination originale pour fêter leur anniversaire de mariage : la ZUP du Val Fourré avec ses voitures qui brûlent, ses pierres qui volent et ses flics qui se font tirer dessus.

Le député-maire de la localité concernée a dénoncé les effets ravageurs sur sa population de pareil sketch.

Jacques Martin a fait savoir qu'il réserverait au habitants de cette agglomération un "message sympathique" dans une prochaine émission.

Mireille fantasme, Denisot médiatise

Mireille Dumas et son "Bas les masques" sont de plus en plus souvent la cible des journalistes de la presse écrite. A deux reprises, au début du mois de novembre dernier, l'animatrice de France 2 s'insurgea, en direct sur France-Inter et ensuite, en différé, dans "Télés dimanche", contre un article paru dans Libération.

Citant le nom du quotidien, elle expliqua que l'un de ses journalistes avait ironisé sur "ses cheveux crépus et ses lèvres lippues". Son analyse : "C'est comme cela qu'on dépeignait les juifs et on les envoyait à Dachau".

Nous avons relu l'article de Libération où il n'est question que des "moues lippues de Mireille".

Donc, cette accusation non voilée d'antisémitisme de l'un de ses confrères ne tient pas.

Il serait intéressant de consacrer, un jour, un "Bas les masques" à l'analyse de la susceptibilité et de l'irresponsabilité de certains maîtres à penser de notre paysage audiovisuel.

Michel Denisot de CANAL+, dans le cas présent, n'a pas mené un travail d'investigation. Il lui suffisait de relire l'article de Libération... C'était possible puisque sa séquence était préenregistrée et que les mêmes propos mensongers avaient été déjà proférés, le mercredi précédent, dans l'émission de Laurent Ruquier sur France Inter. Contrairement à sa réputation flatteuse parfois justifiée, "Télés Dimanche" n'est pas toujours le magazine "modèle" d'investigation sur les coulisses de la télé.

Grâce à Act Up et l'A.T.A. :

FILMS "X" CAOUTCHOUTÉS SUR CANAL+

Pour les militants d'Act Up Bruxelles, les télés belges ne sont pas franchement des amies depuis qu'ils ont envahi le plateau avec leurs calicots, à la fin de l'émission coréalisée en direct par la RTBF et RTL-TVI, le soir du 7 avril 1994, où toutes les chaînes diffusèrent ensemble la soirée "Tous contre le Sida".

Depuis lors, les téléspectateurs de la RTBF et RTL-TVI doivent imaginer qu'Act Up a cessé ses activités... Il n'en est rien mais nos chaînes de télévision semblent bouder ce groupe d'action et ainsi privent le public d'informations auquel il aurait droit.

BELLE IDÉE D'ACT UP

Il y a près d'un an, Act Up a entamé une action auprès de la direction de CANAL+ Belgique. Un coup de téléphone suivi de rappels écrits envoyés en recommandé restèrent sans réponse.

Objet de l'interpellation : que la chaîne cryptée diffuse un message de prévention avant chaque diffusion de ses films classés X. Act Up proposait le texte "CANAL+ et Act Up vous conseillent l'usage du préservatif, vous souhaitent beaucoup de plaisir... et pour longtemps". Inutile de dire que le style de ces missives était plutôt musclée...

Sans réponse, ils décidèrent d'aller la provoquer... en se présentant à l'improviste, ce mardi 28 novembre à 10 heures, à une quinzaine bardés de sifflets et munis de tracts, au siège de CANAL+ Belgique.

Ils demandèrent à l'Association des Téléspectateurs Actifs de les accompagner.

Notre association évite d'émettre des jugement esthétiques ou moraux. Nous ne prendrons donc pas position pour ou contre la fidélité dans les relations amoureuses. Tout simplement, il nous semble que même les couples fidèles doivent prendre leurs précautions puisque, dans la plupart des cas, les coups de canif sont secrets... Même si la proposition d'Act Up ne sauvait qu'une seule personne, elle méritait d'être encouragée.

D'autre part, comme nombre de films hard qui sont diffusés présentent encore des acteurs qui ne se protègent pas, il nous semble intéressant que CANAL+ puisse rappeler aux téléspectateurs que ces fictions... doivent le rester.

Nous pensions enfin que le rôle d'une association de téléspectateurs est d'accompagner un groupe de pression qui émet une revendication qu'elle trouve justifiée à l'égard d'une chaîne de télévision. La proposition d'Act Up était d'autant plus attirante qu'elle est dans l'air du temps. Ainsi, en France, la chaîne Ciné-Cinémas a annoncé récemment qu'elle ferait précéder tous ses films X d'un message incitant à l'utilisation des préservatifs. Elle a également déclaré qu'elle paiera deux fois plus cher les films X où les acteurs sortent couverts.

BREF ET EFFICACE

Nous voilà donc dans le hall d'entrée de CANAL+. Denis d'Act Up demande à parler à la direction. «Vous avez rendez-vous ?». «Non, mais nous voulons les rencontrer maintenant». «Puis-je connaître le nom de votre société ?» (sic). «C'est la société Act Up». Pendant ce temps-là, les militants d'Act Up ne perdent pas leur temps et distribuent aux membres du personnel des tracts qu'ils invitent à photocopier... Après une première négociation avec le responsable financier de la chaîne, toute l'équipe est invitée à rejoindre la salle de réunion où Messieurs Maes et Blocry, respectivement Directeur d'Antenne et Directeur de Communication nous attendent déjà.

Ils affirmeront tout de go qu'ils n'avaient pas répondu au courrier d'Act Up car ils le trouvaient d'une agressivité injustifiée. Après une courte discussion, ils prennent la décision de répondre favorablement à notre demande. Quand ? Le plus rapidement possible.

LA FEMME DU CHASSEUR...

Le lendemain matin, le 29 novembre, en début de matinée, Patrick Blocry me confirme au téléphone et par FAX la décision intervenue la veille. C'est rapide, propre, clair et net ! Bravo. Puisse la RTBF et RTL-TVI en prendre de la graine !

Et l'A.T.A. n'est pas une cireuse de bottes. Le mois dernier encore, nous écornions encore l'image de la chaîne cryptée et dénonçant son jeu 0900 dont la présentation à l'antenne trompe les téléspectateurs.

Que dit ce FAX que le Directeur de la Communication envoie à l'A.T.A. ?

«Comme j'ai eu le plaisir de vous le confirmer par téléphone et suite à la réunion constructive d'hier, je vous confirme que nous diffuserons un avertissement visant à l'emploi du préservatif devant tous nos films X. Le film d'hier soir a déjà été précédé de cet avertissement. Je me permets de vous transmettre le texte de celui-ci : "Le film que vous allez voir n'est que pure fiction. Nous vous conseillons dans tout rapport sexuel l'emploi du préservatif. Pas de sexe sans latex."

D'autre part, nous avons pris des mesures visant à diffuser prioritairement des films dans lesquels il était fait usage de préservatifs. En espérant que cette mesure satisfera pleinement votre association. Je vous prie,...»

La première diffusion de l'avis préventif a donc été proposé, le mercredi 29 novembre à 0H30, en amorce du film "La femme du chasseur".

Les militants d'Act Up sont surchargés par l'organisation des activités liées au 1er décembre, la journée mondiale de lutte contre le Sida. C'est donc l'A.T.A. qui préviendra la presse. Les deux premiers médias à réagir positivement seront Le Soir et l'émission de radio de la RTBF qui traite de la télé, "Plateau Télé".

Quel plaisir de recevoir, deux jours plus tard, cet autre fax signé par Denis, Dominique, Eric, Séverine, Georges, Georgy, Christophe, Eloïse, Cecile, Chantal et Isabelle d'Act Up Bruxelles : «Nous tenons à te remercier pour les résultats obtenus grâce à votre appui... CANAL+ a réfléchi positivement et a agi malgré tout très rapidement. Le dialogue reste ouvert. Action = vie.»

On aimerait en recevoir tous les jours des fax comme celui-là. Avis aux autres groupes de pression qui ont des idées intéressantes à proposer à nos chaînes de télévision.

Bernard HENNEBERT,
Secrétaire de l'A.T.A.

Osons 3

•

Alors que le troisième épisode d'Osons (TF1) ne récoltait plus que 38% de parts de marché (Osons n° 1 en avait remporté 51%), son animateur Patrick Sébastien a annoncé qu'il mettait un terme à sa carrière télé. Quelques jours avant cet événement, Gabriel Thoveron a remis un article prémonitoire à la rédaction du Ligueur qui le publia dans son édition du 22 novembre. On peut y lire : «... L'excès de vulgarité que nous a infligé Patrick Sébastien n'a-t-il pas finalement pour cause le déclin d'une TV de la facilité qui, paradoxalement, cherche le salut en abusant des formes qui pourtant l'ont conduite dans la zone des turbulences et des difficultés. La rentrée de TF1 a été mauvaise, et les émissions belges d'humour se sont retrouvées en baisse à la rentrée, qu'il s'agisse de "Bon Week-end" (RTBF) ou de "Y'en aura pour tout le monde" (RTL-TVI).

"Boute en train" (RTL-TVI) a démarré plus bas que n'avait fini le jeu "Coup de dés". C'est que ce genre de divertissement s'épuise vite dans la répétition éternelle de vieilles plaisanteries éculées...»

Et le prophète Thoveron, au moment de rédiger son article, ne savait pas encore que quelques jours plus tard, RTL-TVI allait ranger au hangar "Boute en train". Chapeau !

Pas de rectification

•

Durant l'été 1992, les journaux télévisés firent la une, à plusieurs reprises, sur un trafic de déchets hospitaliers venus d'Allemagne et qui ont abouti aux décharges privées de Marne et de Haute-Marne, en France. Les trois personnes responsables de ces dépôts de poches de plasma et autres seringues usagées furent alors arrêtées. La Ministre de l'Environnement Ségolène Royal affirma : «les trafiquants sont en prison».

Les deux décharges ne contenaient en fait que des déchets plastiques et nullement médicaux. Ce 10 octobre 1995, le tribunal de Chaumont vient de relaxer les trois "trafiquants". L'un d'eux a été mis hors cause, et les deux autres furent seulement condamnés à des peines avec sursis (un et trois mois) pour «utilisation d'installation classée (la décharge) sans autorisation".

Comme le constate "Le Canard Enchaîné" (1/11/95) qui dénonce cette affaire : «... La presse et plus encore les télévisions sont restées d'un mutisme sidéral sur l'épilogue de cette affaire...»

Favorable...

•

Nos lecteurs fidèles savent que l'A.T.A. souhaite une refonte du C.S.A., le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Et pas n'importe comment ! (Voir nos journaux précédents).

Jean-François Dumont a interrogé sur ce dossier Madame Laurette Onkelinx ("La Libre Belgique, 10-11-12 novembre 1995).

Voici la réponse de notre Ministre de l'Audiovisuel : «Le CSA fonctionne bien, mais je suis favorable à la création d'une instance de régulation, de contrôle et donc de sanction, qu'il s'agisse d'une seconde chambre au sein du CSA ou d'une haute autorité extérieure."

L'A.T.A. est prête à proposer sa réflexion et ses propositions sur ce dossier à Madame Onkelinx (à suivre).

Une vraie bande annonce

•

L'ancien journaliste sportif Patrick Chêne présente le journal télévisé de la mi-journée en semaine sur France 2. Il utilise assez systématiquement un "tic" pour tenter de fidéliser un public le plus vaste possible.

Après les infos politiques, dès qu'il annonce les sujets "société", il ne peut s'empêcher à tout bout de champs de jouer sa propre "bande annonce", en disant «avant de vous présenter le sujet Z, nous vous proposerons le sujet Y» ou «Après vous avoir proposé Y, nous vous présenterons le sujet Z»...

Pauvres téléspectateurs

•

Même si notre redevance est la plus élevée d'Europe, il serait démagogique de dénoncer l'adaptation du prix de la redevance au coût réel de la vie.

Par contre nous pouvons regretter que l'Exécutif de la Communauté Française ait décidé d'engranger, selon Le Soir (7 novembre 1995), 50 millions en 1996 (100, dès 1997) en alignant la redevance des télés en noir et blanc (4.968 F) sur celle en couleurs (7.512), et, d'une façon générale, en améliorant la perception.

Nous pensons que les téléspectateurs qui ne possèdent pas encore un poste qui propose la couleur doivent, pour nombre d'entre-eux, appartenir à la classe des plus défavorisés.

0900:

APRES LES 0900...
VOICI LES 0902,
ENCORE PLUS CHERS !

Le 0902 est un nouveau type de numéro mis en service au début du mois d'octobre dernier. Il permet, selon la définition de Belgacom, par rapport au 0900 "...d'obtenir des renseignements plus professionnels, par téléphone ou par FAX".

Voilà pourquoi il coûte encore plus cher : 6,025 FB par période de 12 secondes. Contrairement à l'usage en vigueur avec les 0900, la tarification des 0902 ne prévoit pas une réduction de 50% entre 18H30 et 8H et le week-end.

Le Service Télé-Voix permet de découvrir les changements de programmes de dernière minute des chaînes de télévision. L'hebdomadaire Télémoustique publie chaque semaine 7 encadrés qui promotionnent ce service, au bas de ses pages qui annoncent les programmes TV. Ce service existe depuis plusieurs années. Il vient de passer d'un 0900 à un 0902.

Ceci nous semble en contradiction avec l'information de Belgacom qui signale que les 0902 et 0903 "permettront d'obtenir des renseignements plus professionnels", le service Télé-Voix en 0902 étant le même que celui qui faisait, il y a quelques semaines encore, appel à un 0900...

D'autre part, Télémoustique, dans ses promotions pour ce Service Télé-Voix, ne propose aucune tarification. Il est difficile d'imaginer que la rédaction de Télémoustique ignore l'obligation de la mention de la tarification puisque, dans d'autres rubriques, elle la mentionne -ce qui est rare- de façon correcte. Ainsi, dans son numéro du 16 novembre 1995, à deux reprises, pour des jeux réalisés en collaboration avec la RTBF, "Bon week-end" (P.65) et "Ligue des champions" (P.121), elle publie clairement la tarification des 0900 de la façon suivante : "Coût de la communication : 6,025 FB les 20 sec., -50% soir et W.-E."

Que l'on soit bien clair ici. Nous ne contestons pas ici la nécessité pour une société commerciale de faire payer par les consommateurs les services qu'elle leur rend. Mais il est inadmissible que le droit à la connaissance du prix par le public soit bafoué.

Invité à notre émission de radio, le 21 novembre dernier, le secrétaire de rédaction de "Télémoustique", André Viollier, a été mis au courant de ce dossier. Nous espérons qu'il le transmettra à la direction de son hebdomadaire.

LE DOSSIER S'ÉPAISSIT

DERNIERE MINUTE :
Mr Igor Makédonsky, Secrétaire de la Commission d'Ethique des Services d'Information par télécommunications nous a confirmé que la Commission se réunira au cours de ce mois de décembre 1995 pour examiner la plainte de l'A.T.A. (à suivre).

A·T·A
ASBL

A l'attention de Mr Igor Makédonsky,
Secrétaire de la Commission d'Ethique
des Services d'Information par télécommunications.

Bruxelles, le 19 novembre 1995,

Cher Monsieur,

Vous trouverez en annexe nos deux enquêtes "0900 : des chiffres et des dettes" et "Concours Tintin Reporter à la RTBF : le jeu des six erreurs", publiées dans le mensuel de l'ATA,"Comment Télez-Vous ?", n° 18 daté du 10 novembre 1995, en pages 7 et 8.

Depuis la publication de ces articles, nous avons constaté de nouvelles pratiques contestables mises en place par les médias.

- Le 0900 est utilisé de plus en plus régulièrement comme un relais de renseignement pour la réservation de places par les organisateurs de manifestations culturelles. Certains journaux signalent dans leurs articles rédactionnels, et donc sous leur responsabilité, des 0900, et ce, sans mentionner la tarification de ces services (voir annexe, articles sur le Festival de Bruxelles 1996 et la Nuit des Publivores).
- Pour le prochain concert de David Bowie du 27 janvier 1996, les tickets sont en vente exclusivement par le biais de numéros de téléphone dont un 0900 (sans mention de la tarification). Ce n'est que dans un deuxième temps qu'ils seront vendus en magasin (voir article du SOIR, ci-joint).
- Sur la chaîne MCM, le 13 novembre dernier vers 17H30, nous avons découvert une promotion pour le concert "Alliance Ethnique" en collaboration avec Radio 21 (RTBF). Aucune tarification n'était proposée pour le 0900 mentionné.

La plainte que nous adressons à la Commission comporte 4 points :

• 1 : La plupart des médias audiovisuels ou écrits, tant dans leur travail rédactionnel que dans leurs insertions publicitaires, soit ne proposent aucune tarification pour les 0900, soit proposent une tarification incorrecte sur trois points :
- ils mentionnent le prix de 6,03 FB alors qu'il s'agit de 6,025 FB.
- ils mentionnent 6,03 FB "par unité de taxe" alors qu'il s'agit de "par période de 20 secondes".
- ils ne mentionnent pas qu'il y a une réduction de 50% entre 18H30 et 8H ainsi que durant le week-end et les jours fériés.

• 2 : L'appellation 0900/... est dénaturée en étant renseignée comme un 09/00..., ce qui ne permet plus au public de découvrir qu'il a affaire à un numéro à tarification spéciale.
Exemple : jeu "Tintin reporter" à la RTBF.

• 3 : Certains médias diffusent des spots trompeurs pour des 0900 :
- les cadeaux annoncés dans l'annonce sont plus nombreux que ceux qui sont réellement décernés.
Exemple : jeu "Tintin reporter" à la RTBF.
- l'annonce s'adresse à tout le public alors que la communication téléphonique limite le profil des personnes qui peuvent jouer.
Exemples : pour la tournée des Nuits des Publivores, seules les personnes qui ont déjà acheté un ticket peuvent jouer...
Dans le Phone Quizz de CANAL+, le cadeau supplémentaire ne peut être remporté que si le gagnant du premier prix est un abonné CANAL+.
Ces restrictions devraient obligatoirement être mentionnées dans les annonces.

• 4 : De nombreux 0900 ne respectent pas l'article 14 du code d'éthique de Belgacom qui prévoit que le service offert ne dépasse pas 10 minutes, s'il s'adresse aux adolescents, et 7 minutes, s'il s'agit de jeux ou de concours.

Lors de notre entretien téléphonique, vous nous avez annoncé que vous alliez convoquer la Commission d'Ethique des Services d'Information par télécommunications pour statuer sur notre plainte.
Nous vous confirmons que nous nous tenons à la disposition de cette Commission si elle souhaitait nous entendre et/ou découvrir différents documents audiovisuels concernant les différents volets de notre plainte.

Dans l'attente de votre réponse que nous serions heureux de pouvoir publier dans le prochain numéro de notre journal (elle devrait nous parvenir au plus tard ce 28 novembre), nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

«VIOLATION FLAGRANTE DE LA LOI»

Thierry Bourgoignie, professeur à l'UCL et directeur du Centre de Droit de la Consommation nous a donné son avis au cours de notre émission de radio du 17 octobre :

«...La loi exige que, pour tout service, l'information du prix doit être lisible, complète, exacte et bien intelligible. Il est évident que la tarification de "6,025 FB l'unité de taxe" est trompeuse parce qu'elle n'indique pas que ce numéro-là est plus cher qu'un autre... **Ce qu'il faudrait, c'est un tarif unitaire, le prix à la minute par exemple**, qui permettrait directement la comparaison avec une communication normale.

L'application de la loi actuelle devrait déjà permettre la cessation de la pratique actuelle. Ce n'est pas le code de déontologie du médiateur qui doit être demandé ici, c'est tout simplement l'application de la loi. Puisqu'il y a violation flagrante de la loi, votre association ou un consommateur peut demander la cessation de la pratique. Il y a des recours possibles tels que l'action en cessation. De nos jours, le pouvoir judiciaire est davantage sensibilisé à la problématique de la consommation et de nombreux juges vivent le même malaise que les membres de votre association et seraient donc probablement fort sensibles à votre demande».

Télédistribution

PEUT (BEAUCOUP) MIEUX FAIRE !

Lorsque vous téléphonez à votre télédistributeur, la ligne est toujours occupée. Pourquoi ? Vous avez envie de capter certaines chaînes : la Cinquième, Euronews ou NOS 3 ? On vous dira que c'est impossible. Pourquoi ?

Le présent dossier a pour but de vous faire découvrir pourquoi votre télédistributeur ne répond pas toujours à vos désirs. Peut-il le faire ? En a-t-il les moyens ?...

Est-ce normal ? Certains créateurs sont payés deux fois lorsque leur œuvre passe à la télévision.

Tout d'abord, la chaîne qui diffuse leur œuvre les rémunère par le biais des droits d'auteurs qu'elle verse à la société des droits d'auteurs qui les représentent.

Ensuite, les télédistributeurs, pour pouvoir programmer les chaînes qui sont diffusées par un émetteur terrestre, doivent payer aux titulaires de droits (SABAM, AGICOA, Belfitel, SACD, SOFAM) l'équivalent de 15% de leurs rentrées qui leur proviennent de notre abonnement annuel au câble.

Le montant de ce financement des télédistributeurs a été stipulé dans un contrat qui a été signé en 1983. C'est au cours de ce mois de décembre qu'il devrait être reconduit. Mais certains interlocuteurs tels que la SABAM veulent faire monter les enchères, ce qui a permis au quotidien Le Soir de faire peur à nombre de téléspectateurs en titrant «Nos chaînes favorites occultées le 1er janvier»...

Il est vrai que si aucun accord n'est trouvé avant la fin de cette année, les télédistributeurs pourraient être mis dans l'incapacité de diffuser un certain nombre de chaînes, au douzième coup de minuit.

Mais si accord, il y a, qui va l'emporter ? Probablement pas le public.

D'un côté, nous trouvons les télédistributeurs qui vont tout faire pour conserver leur milliard et demi de bénéfice net annuel.

Et d'autre part, il y a les représentants des créateurs qui multiplient le plus possible leurs rentrées financières sans jamais tenir compte des intérêts du public auquel sont censés s'adresser ces créateurs. Ce qui veut dire que notre abonnement pourrait connaître prochainement une certaine augmentation...

Le 20 septembre dernier, notre "Midi de l'Audiovisuel" avait pour thème "Vers une réconciliation entre les télédistributeurs et le public ?" et accueillait, au Forum de la Fnac de Bruxelles, Pierre de Wergifosse, Directeur Général de Brutélé et Président de l'Union Professionnelle de Radio et Télédistribution, l'association qui regroupe les sociétés de télédistribution, ainsi que Pierre-Dominique Schmidt, Directeur de Cabinet de la Ministre Présidente Laurette Onkelink.

En début de séance, nous avions annoncé à nos invités que nous publierions l'essentiel de la rencontre. Elle fut passionnante mais fort longue... Une mise par écrit de ces propos émis en septembre dernier vous permettra de mieux comprendre les enjeux de la renégociation du contrat-câble qui se déroule actuellement.

L'ACCUEIL LAISSE À DÉSIRER

• **A.T.A.** : Le travail des télédistributeurs ne laisse pas insensible le public. L'on constate sur cette thématique de nombreuses lettres publiées par les courriers de lecteurs dans la presse écrite.

Pour préparer la présente rencontre, outre une recension de ces lettres de lecteurs, l'A.T.A. a fait publier une annonce qui demandait des témoignages.

Une première constante apparaît dans le courrier que nous avons reçu : le dialogue semble être très difficile entre les abonnés et les télédistributeurs.

- 1 : il est difficile de contacter par téléphone des personnes à responsabilité aux sièges des sociétés de télédistribution,
- 2 : on arrive rarement à savoir pourquoi il y a des coupures,
- 3 : on tombe très souvent sur un poste qui est occupé,
- 4 : quand on a la chance d'entrer en contact avec sa société de télédistribution, on est parfois accueilli par des techniciens qui répondent agressivement. L'un d'entre-eux aurait dit à un correspondant de Strombeek : «...Les coupures en journée, ce n'est pas grave, il n'y a que les chômeurs qui regardent.». Un correspondant de Neupré nous raconte que lorsqu'il s'étonnait qu'il ne pouvait plus recevoir CNN et NBC, on lui répondit que «le public regarde davantage la mire que ces chaînes-là...»

• **Pierre de Wergifosse**, Directeur Général de Brutélé et Président de l'Union Professionnelle de Radio et Télédistribution :

C'est un problème individuel pour chaque société de télédistribution. Il faudra essayer d'améliorer les relations publiques. Je dois dire que nous avons peut-être eu la vie facile jusqu'à présent, parce que les gens avaient besoin de la télé et donc s'abonnaient assez facilement. Quand la vie est facile, on a parfois tendance à en profiter...

Cela n'excuse rien. Je suis prêt à transmettre aux sociétés votre message parce que c'est une réalité. Et je dirai à celles-ci qu'il faut améliorer la qualité de ces relations.

Sans vouloir prendre à l'excès la défense de mes employés, ceux-ci ont beaucoup de patience. Je parle ici de ma société parce qu'elle est certainement concernée également. Les clients ne veulent pas toujours comprendre ce que mes employés essaient de leur expliquer. S'il téléphonent, c'est parce qu'ils sont embêtés par tel ou tel problème... Au départ, les gens sont de bonne foi, mais ils s'entêtent parfois sur tel ou tel problème.

J'ai fait suivre à mes employés des cours sur la manière de répondre au téléphone. Les résultats ne sont peut-être pas brillants mais il y a un

souci de le faire. Les clients mélangent souvent tous les problèmes techniques, ce qui est normal. C'est difficile de leur expliquer en un court temps les raisons de ceux-ci. Essayez de vous mettre à la place de mes agents qui doivent répondre au téléphone huit heures par jour... Une véritable avalanche ! Ce n'est pas facile.

• **A.T.A.** : Il est difficile d'obtenir une communication... Il parait que les bénéfices des sociétés de télédistributions sont importants... Pourquoi ne multipliez-vous pas les lignes pour que l'on puisse vous atteindre ? On pourrait croire que le fait que vous ne receviez pas les appels vous facilite la vie...

• **Pierre de Wergifosse** : Euh... (la réponse est interrompue par une question du public).

• **Public** : Quand j'ai écrit à ma société de télédistribution, je n'ai pas reçu de réponse. C'est anti-commercial !

• **Pierre de Wergifosse** : Je suis d'accord avec vous. Je suis prêt à écouter et à retransmettre. Je vais dire à toutes les sociétés qu'il y a un effort à faire dans la qualité de l'accueil de leurs abonnés.

• **Public** : Il est très difficile d'obtenir le nom d'un responsable d'une société de télédistribution pour lui écrire...

• **Pierre de Wergifosse** : Il faut un filtre... Je veux bien répondre personnellement à toutes les lettres mais j'ai 250.000 abonnés. S'il y a 1% qui m'écrivent...

• **A.T.A.** : Ne faudrait-il pas prévoir un ombudsman au service de toutes les sociétés de télédistribution ?

• **Pierre de Wergifosse** : L'organisation de la télédistribution en Belgique est faite essentiellement par des associations de communes, des intercommunales (à l'exception de Coditel et de Radiopublic).

Les pouvoirs communaux y ont une grande importance. Les présidents et les administrateurs sont donc des mandataires communaux. Ce sont donc les communes qui pourraient désigner un ombudsman pour tous les problèmes qui se posent dans leurs relations avec le public. La télédistribution n'est, dans ce cas-là, qu'un service parmi d'autres à soumettre à l'ombudsman de tel commune. Ceci serait préférable à la nomination d'un ombudsman pour la télédistribution à un niveau national. Un problème de télédistribution est parfois lié à l'ouverture du trottoir dans telle rue pour telle ou telle raison...

• **A.T.A.** : Le gouvernement ne pourrait-il pas imposer à ces intercommunales des cahiers des charges qui les obligeraient à mettre en place une communication réelle avec les consommateurs ?

• **Pierre-Dominique Schmidt**, Directeur de Cabinet de la Ministre Présidente Laurette Onkelinx :

C'est vrai que la plupart des organismes de télédistribution sont des intercommunales pures ou mixtes. Ce sont donc des structures qui ont à la fois des missions commerciales et des missions de service public. La Communauté Française ne peut agir que sur ces dernières : elle y régule le transport d'images. Elle peut, par exemple, imposer la diffusion d'un service de base composé d'un certain nombre de programmes, comme les télévisions locales.

En ce qui concerne les relations avec les consommateurs, nous ne pouvons intervenir car il s'agit là de la dimension commerciale de ces entreprises.

Enfin, je trouve tout-à-fait logique qu'une entreprise à caractère commercial assure un service et un dialogue équilibrés -ainsi qu'une information valable- avec sa clientèle mais il s'agit là d'un problème de gestion interne.

CHANGEMENTS INTEMPESTIFS DE PROGRAMMES

• **A.T.A.** : voici quelques exemples concrets d'irritation en ce qui concerne les changements de programmes décidés et opérés par les télédistributeurs :

- 1 : Un abonné francophone qui habite à Strombeek regrette qu'il ne puisse pas capter ni Arte, ni TV5, ni Télé-Bruxelles, ni CANAL+ Belgique, ni Club RTL...
- 2 : Un abonné francophone qui habite en Flandre, à 15 kilomètres de Bruxelles, à Afflighem, s'étonne de recevoir Arte uniquement en allemand !
- 3 : Un musicien de jazz qui habite Bruxelles regrette qu'on ait supprimé la diffusion de la 3ème chaîne Hollandaise qui lui permettait de découvrir de nombreuses émissions qui lui étaient utiles professionnellement (retransmission du Northsea Jazz Festival, etc). En remplacement, on lui propose des chaînes qui ne l'intéressent pas : Club RTL, K2, VT4 ...
- 4 : Une assistante sociale hollandaise habite à Bruxelles depuis 1970 et regardait régulièrement Nederland 3. Cette chaîne propose notamment l'expression du courant libre-penseur protestant. Dans les milieux intellectuels hollandais, cette chaîne est une base de référence. Aujourd'hui, son télédistributeur ne programme plus cette chaîne.
- 5 : Un abonné d'Anderlecht s'interroge, face au manque de canaux disponibles pour tant de chaînes sollicitées en vain par les consommateurs. Pourquoi son télédistributeur occupe-t-il 2 canaux par des chaînes fort proches : Eurosport en français et Eurosport International ?

• **Pierre de Wergifosse** : Il faut répondre au cas par cas. C'est la Communauté Flamande qui gère la programmation en Flandre. La communauté Française en Wallonie, et le bi-communautaire pour l'agglomération de Bruxelles.

En Flandres, il n'y a que des intercommunales. Toutes ces décisions sont prises par leur conseil d'administration. Si vous n'êtes pas d'accord avec leur choix, vous pouvez voter autrement aux prochaines élections communales. Il y a là quand même un contrôle de la population.

Les programmes de TV5 et autres sont soumis à l'autorisation du Gouvernement Flamand. Pour le moment, il y a des difficultés dans les mesures de réciprocité avec la Communauté Française : le problème de VTM à Fouron.

Il ne faut pas oublier que les communes à facilités sont en région flamande et donc sous l'autorité de la Communauté Flamande.

Concernant le programme NOS 3 que j'ai supprimé sur Brutélé, je dois vous dire que cette décision n'a rien à voir avec l'adjonction d'autres programmes. La suppression de NOS 3 et de WDR 3 sur Radio Public répond au même problème d'ailleurs : il s'agit des exigences financières des titulaires des droits d'auteurs. Pourquoi ais-je besoin de demander l'autorisation des titulaires des droits d'auteurs pour pouvoir distribuer, par exemple, les programmes de la RTBF ? Le télédistributeur, pour pouvoir distribuer sur son réseau un programme, quel qu'il soit, doit obtenir au préalable l'autorisation des titulaires des droits d'auteurs.

• **A.T.A.** : Qui sont ces titulaires ?

• **Pierre de Wergifosse** : C'est la SABAM, les radios diffuseurs, l'Agicoa, Belfitel, Mr Dimitri Balachoff et les autres... C'est tous ces gens-là qui exigent de donner leur autorisation au préalable. Et pour ce faire, il nous disent : vous allez payer autant. Et chaque année, ils demandent davantage !

• **A.T.A.** : Ce qui veut dire que telle société de droits d'auteur, en plus de la perception des droits d'auteurs, exige un "droit de passage"...

• **Pierre de Wergifosse** : Cela revient à çà. J'ai donc besoin de recevoir au préalable l'autorisation des titulaires des droits d'auteurs pour

Quelques conseils

❏ Lorsque vous n'arrivez pas à atteindre au téléphone votre télédistributeur, essayez de lui envoyer un FAX. Notez-y clairement la date et l'heure où vous l'avez envoyé.
Mentionnez-y que vous faites parvenir une copie de votre plainte à l'Association des Téléspectateurs Actifs.
❏ Conservez bien tous vos documents.
❏ Soyez poli mais ne vous laissez jamais faire.
❏ Soyez persévérant.
❏ Si votre aventure est significative et pourrait être utile à d'autres abonnés, racontez-la dans une lettre de lecteurs que vous enverrez à la rédaction de votre journal de télévision. Soyez concis (les journaux -et les lecteurs- préfèrent les lettres courtes). Joignez à votre envoi une photocopie de documents qui peuvent crédibiliser votre témoignage. Conservez toujours vos originaux.
❏ En cas de problème persistant, adressez-vous à l'association qui coordonne les télédistributeurs :
Union Professionnelle de Radio et Télédistribution (RTD),
Bd Anspach, 1 Bte 28 - 1000 Bruxelles.
Tél 02/211.90.58 ; FAX 02/211.99.07

pouvoir diffuser n'importe quel programme sur mon réseau, et ce, y compris la RTBF. Cela me parait anormal. La RTBF est faite pour être émise en Communauté Française. Pour pouvoir la mettre sur le câble, je dois encore demander l'autorisation. Donc, nous demandons l'autorisation aux titulaires. Nous avons signé un contrat en 1983 qui nous donnait globalement l'autorisation de distribuer un certain nombre de programmes, pour ce qui correspond à 15% du prix de l'abonnement.

Nous ne sommes pas d'accord de payer des sommes folles, parce que celles-ci seront nécessairement répercutées sur le prix de l'abonnement. Nous avons dit : il faut que les auteurs soient raisonnables. Pour ces 15%, en 1983, nous avions droit à diffuser 18 programmes. En 1992 :16 programmes. A l'heure actuelle : plus que 15. Chaque année, ils réduisent. Et donc, pour passer de 16 à 15 programmes, il faut en supprimer un : lequel ? A Brutélé, la seule solution était de supprimer un des trois programmes Hollandais. On a décidé de choisir celui qui paraissait avoir l'audience la moins forte. S'il y avait une pression populaire pour dire que c'est plutôt NOS2 qu'il faut retirer, je suis prêt à suivre...

des tarifs sectoriels. Actuellement, on est en effet occupé à rénover complètement le réseau pour augmenter la bande passante pour pouvoir distribuer davantage de programmes. Donc, on est en phase de réinvestissement. Cela coûte fort cher... On fait des bénéfices. Mais n'importe quelle activité fait des bénéfices, c'est normal ! On ne se pose pas de questions parce que son boucher fait des bénéfices... Dans le cas des intercommunales, tous les bénéfices sont redistribués aux communes.

• **Public** : Tout à l'heure, vous avez dit que votre contrat ne vous permettait plus que de diffuser 15 programmes... A quoi donc vont servir ces travaux si onéreux ?

• **Pierre de Wergifosse** : Le contrat historique de 1983 réglait la situation de tous les programmes qui avaient un émetteur terrestre. Et c'est parmi ceux-là que nous ne pouvons diffuser plus de 15 programmes. Depuis, sont arrivés les programmes par satellites. Sur notre réseau, nous diffusons parmi ceux-ci ceux qui acceptent de payer eux-mêmes les droits d'auteurs : MTV, Super Channel, TV5, VT4, etc.

réseaux ont ainsi débuté. Ils permettaient de diffuser des programmes que les gens ne pouvaient pas capter avec leur antenne. A l'époque, en 1969, on a calculé nos tarifs en imaginant que 50% du public s'abonnerait. Le succès a été plus important que prévu. On a atteint les 91, 92%... C'est pourquoi, depuis 1992, l'abonnement a augmenté beaucoup moins vite que l'index des prix à la consommation. Là, on n'a pas abusé de la situation.

• **A.T.A.** : Quel est le bénéfice net annuel de Brutélé, la société de télédistribution, que vous dirigez ?

• **Pierre de Wergifosse** : Oh... J'ai une bonne réputation. J'ai un bon résultat... (rire dans la salle). On doit avoir un bénéfice qui est de l'ordre de 15% ou de 16% du chiffre d'affaire. Cela ne me parait pas excessif.

• **Public** : Ce serait normal que vous fassiez un bénéfice si un service complet nous était assuré, ce qui n'est pas le cas...

• **Pierre de Wergifosse** : Vous avez le choix : soit vous payez un peu trop pour la télédistribution et cela rentre dans les caisses de la commune, soit vous payerez un peu moins la télédistribution mais la commune augmentera ses impôts... D'autre part, nos tarifs sont contrôlés par le Ministère des Affaires Economiques. Si celui-ci estimait que nos bénéfices étaient excessifs, il n'autoriserait pas les tarifs que nous pratiquons. Notre marge bénéficiaire est de l'ordre de celle que peut revendiquer n'importe quelle autre société.

OÙ SE PROMÈNE NOTRE ARGENT ?

• **A.T.A.** : Pourquoi fixez-vous votre seuil à 15% sans augmentation de l'abonnement ? Certains travaux parlementaires laissent apparaître le chiffre de 30% de bénéfices nets annuels pour certaines sociétés de télédistribution...

• **Pierre de Wergifosse** : C'est faux.

• **A.T.A.** : Quel est alors le chiffre moyen des bénéfices nets des sociétés de télédistribution en Communauté Française ?

- **Pierre de Wergifosse** : ... (Silence).

• **A.T.A.** : Vous êtes en déficit ?

• **Pierre de Wergifosse** : Non, je ne suis pas en déficit...

• **A.T.A.** : Quelle est en moyenne le bénéfice ?

• **Pierre de Wergifosse** : C'est une question que je n'ai pas préparée... (rire dans la salle).

• **A.T.A.** : Mais la réponse, vous connaissez...

• **Pierre de Wergifosse** : On a été obligé de demander une hausse

• **A.T.A.** : Est-il logique de redistribuer des bénéfices aux communes avant de servir vraiment les besoins des abonnés à la télédistribution qui, apparemment, ne sont pas respectés ?

• **Pierre de Wergifosse** : C'est la politique de chacun de ces conseils d'administration qui sont les émanations des différentes communes.

• **Pierre-Dominique Schmidt** : La télédistribution est née d'initiatives locales. Ce n'est pas un service qui a été octroyé à la population sur base d'un monopole et d'une administration centrale. Voilà pourquoi il n'existe pas une régie de la télédistribution.

• **A.T.A.** : Au début des années '70, a-t-on amené les télédistributeurs à se créer pour renflouer les caisses des communes ? Ou voulait-on réellement rendre un service au public ?

• **Pierre de Wergifosse** : On s'est rendu compte que les gens avaient envie d'avoir d'autres programmes que ceux de notre service public. RTL avait une bonne réputation. Personne ne la captait mais tout le monde disait que c'était bien. Avec mes camarades de Liège, j'ai donc installé des faisceaux hertziens pour amener ce programme qui n'était pas encore captable à l'époque. Les

L'AUDIMAT CONTRE LE RESPECT DES MINORITÉS ?

• **Public** : Dans votre quota des quinze canaux, pourquoi avez-vous éliminé NOS 3 ?

• **Pierre de Wergifosse** : NOS 3 est regardée, d'après nos estimations et d'après les sondages, par moins d'un pour cent de la population.

• **A.T.A.** : Donc, votre référence, c'est l'Audimat ?

• **Pierre de Wergifosse** : Dans ce cas-ci : oui...

• **A.T.A.** : Il s'agit de la diffusion d'un produit culturel. Est-il normal que votre référence soit l'audimat et non le respect des minorités ?

• **Pierre de Wergifosse** : C'est-à-dire... Je suis prêt à remettre NOS 3 et supprimer NOS 2, si vous le souhaitez... On peut en discuter.

• **A.T.A.** : Du côté flamand, certains télédistributeurs envisagent qu'il y ait un lot de chaînes obligatoires et que, d'autres part, il y ait plusieurs autres lots possibles parmi lesquels chaque abonné ferait son choix. Cette solution permettrait de respecter les souhaits de publics plus exigeants et mettrait fin à la suprématie de l'audimat et des chaînes commerciales.

• **Pierre de Wergifosse** : Oui, mais ce n'est pas encore possible actuellement.

AIESH :
Tél 060/41.22.08 • Fax 060/41.17.94
ALE - TELEDIS :
Tél 041/20.12.11 • Fax 041/20.12.00
BRUTELE :
Tél 02/511.65.43 • Fax 02/514.32.67
CODITEL BRABANT :
Tél 02/218.09.06 • Fax 02/226.52.11
CODITEL HAINAUT :
Tél 056/33.52.23 • Fax 056/33.00.44
CODITEL LIEGE-VERVIERS-NAMUR :
Tél 041/53.22.60 • Fax 041/52.94.25
IDEA :
Tél 065/66.57.01 • Fax 065/66.57.09
IGEHO :
Tél 071/20.28.04 • Fax 071/33.42.36
INATEL :
Tél 071/26.22.55 • FAX 071/26.22.04
INTEREST :
Tél 080/85.25.11 • FAX 080/33.09.72
IVERLEK :
Tél 02/363.92.11 • FAX 02/363.92.96
RADIO PUBLIC :
Tél 02/241.00.10 • Fax 02/241.63.70
REGIE TV - BRUTELE LANDEN :
Tél 02/511.65.43 • Fax 02/514.32.67
SEDITEL - ELECTRABEL :
Tél 02/391.14.11 • Fax 02/355.87.50
SIMOGEL - ELECTRABEL :
Tél 056/33.39.96 • Fax 056/33.78.50
TELELUX :
Tél 063/21.55.11 • Fax 063/21.87.74
WOLU TV :
Tél 02/736.77.89 • Fax 02/733.78.81

• **A.T.A.** : Pourquoi ? Parce que vous avez jusqu'à présent mal investi vos bénéfices ?

• **Pierre de Wergifosse** : C'est une manière provocante de parler... Pour le moment, tous les programmes qui sont distribués sur le câble arrivent chez tous les abonnés de telle ou telle société de télédistribution (NDLR : La proposition suggérée par l'A.T.A. nécessite l'utilisation du numérique. En Flandre, on annonce la concrétisation de ce projet pour 1996).

• **Pierre-Dominique Schmidt** : Je crois qu'il faut faire attention à cette situation qui couplerait un service de base qui captera beaucoup d'audience (RTBF, RTL-TVI, TF1, RAI, etc.) et un second bouquet de chaînes où l'on retrouverait Arte, NOS 3, etc.

Ce service sera accompagné probablement d'un supplément à l'abonnement qui augmentera progressivement et donc serait supporté par une minorité d'utilisateurs. Ainsi, vous aurez mis en place une télédistribution élitiste et à deux vitesses. Il y aurait danger de ghetto.

Par contre, on pourrait envisager un cahier des charges qui prévoirait des obligations de nature culturelles. Il faut voir jusqu'où celles-ci, dans un contexte quasi commercial, seraient supportables par les télédistributeurs.

Il y a peut-être un monopole de fait pour le câble parce que, matériellement, il n'y a qu'un câble de placé, mais il n'y a pas de monopole d'écoute de la télévision. Rien n'empêche les gens qui veulent capter des stations satellitaires d'acheter une antenne parabolique... Cela ne coûte pas très cher. Et tout le monde peut accéder à la RTBF avec une simple antenne...

LA CINQUIEME, CHAINE DE LA CONNAISSANCE

• **A.T.A.** : A propos de la nouvelle chaîne française dirigée par Jean-Marie Cavada, la Chaîne de la Connaissance, également dénommée "la Cinquième", est-il vrai que les télédistributeurs l'ont diffusée illégalement dans un premier temps ?

• **Pierre de Wergifosse** : Oui.

• **A.T.A.** : Aujourd'hui, de nombreux abonnés regrettent qu'elle ne soit plus diffusée...

• **Pierre de Wergifosse** : Nous avons négocié avec la Cinquième. Nous souhaitions qu'elle paie elle-même les droits. La Cinquième nous a dit que ce n'était pas possible. Je peux comprendre ce point de vue. Donc nous avons marqué notre accord pour les payer nous-mêmes. Mais combien ? La Cinquième n'émet que 4 ou 5 heures par jour... Cela ne justifie donc pas de payer des droits pour 24H (NDLR : elle émet en semaine de 6H à 19H et le week-end de 6H45 à 19H).

Pendant qu'on négocie ce prix, certains télédistributeurs profitent du fait que la Cinquième est diffusée sur le même canal qu'Arte pour ne pas la couper et la laisser passer. On avait déjà eu une attitude analogue dans d'autres négociations dont on préjugeait l'issue positive. Les titulaires des droits de la Cinquième ont mal pris la chose et nous ont obligé à couper. Alors, j'ai donné instruction à toutes les sociétés de télédistribution d'arrêter la diffusion de la Cinquième. Malgré cela, la SABAM (NDLR : Société Belge des auteurs, compositeurs et éditeurs) nous a intenté un procès. Mais cela ne nous a pas empêchés de continuer à négocier un accord sur les montants. Tous les titulaires des droits s'accordèrent avec nous, à l'exception des titulaires de droits de films Agicoa et Belfitel. C'est à cause de celles-ci que l'on ne peut pas distribuer la Cinquième.

50% SONT SANS HYPERBANDE !

• **A.T.A.** : Certaines personnes ne savent plus capter Euronews...

• **Pierre de Wergifosse** : Les plus anciens postes de télévision ne savent pas capter les chaînes qui se situent entre 300 et 470 mégahertz, dans l'hyperbande. Récemment, plusieurs chaînes nouvelles sont apparues. Nous avons placé "Club RTL" là où tout le monde peut la capter parce que ce programme est demandé par beaucoup de monde. Nous avons donc dû déplacer Euronews dans l'hyperbande et c'est pourquoi les anciens postes ne savent plus la capter.

• **A.T.A.** : Quel est le pourcentage d'abonnés à votre réseau qui ne savent pas capter l'hyperbande ?

• **Pierre de Wergifosse** : Environ 50%. Mais je dois ajouter que mon conseil d'administration a décidé de diffuser l'image d'Euronews avec le son au centre de la mosaïque.

UTILISEZ VOTRE CANAL INFO

• **A.T.A.** : Pourquoi la plupart des télédistributeurs n'utilisent pas

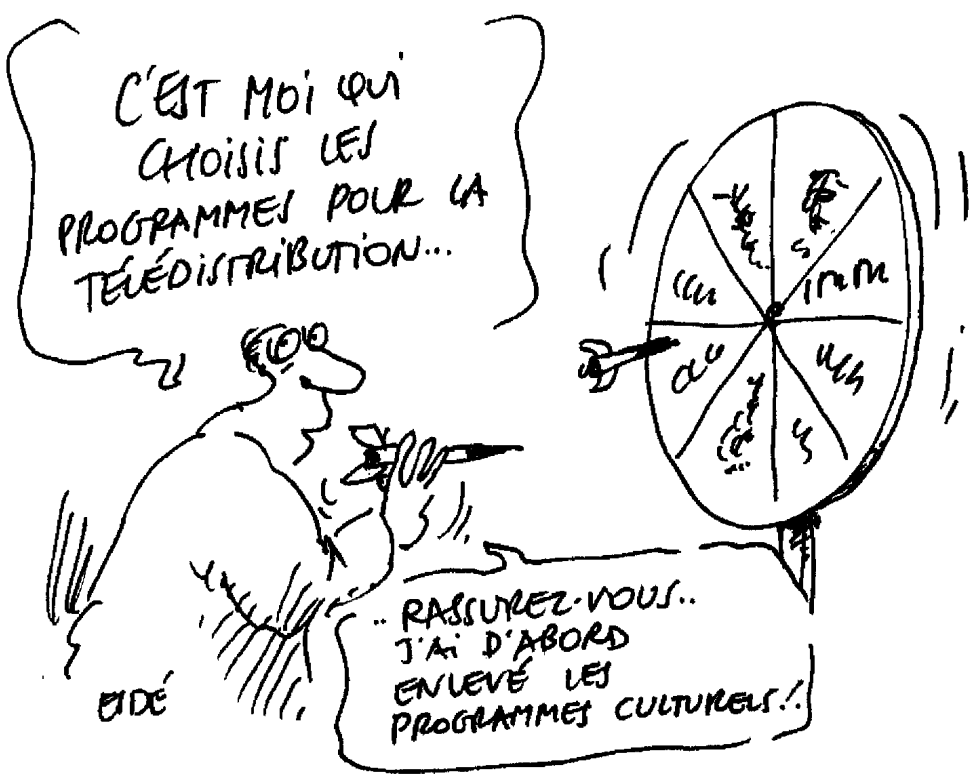

leur canal info pour donner des infos utiles à leurs abonnés. Par exemple, conseiller au public qui souhaite acheter un nouveau poste de s'informer auprès de son revendeur s'il peut bien capter l'hyperbande... Pour le moment, le seul lien qui existe entre les clients et le télédistributeur, c'est sa facture...

• **Pierre de Wergifosse** : Pour Brutélé, je vais copier le bon canal info mis en place déjà par Coditel pour mieux informer les gens... On doit améliorer les qualités des relations entre le public et notre service commercial (NDLR : Quelques jours après le débat, Brutélé mettait en place un canal info entièrement relooké, avec images de synthèse..., mais à notre avis pas encore assez informatif. Il lui reste aussi peut-être à informer ses clients de l'existence de ce canal et du comment on peut le capter, peut-être en joignant un avis lors de l'envoi de la facture).

• **A.T.A.** : Y-a-t-il des représentants des téléspectateurs dans votre conseil d'administration ?

• **Pierre de Wergifosse** : Non... Les représentants des consommateurs sont ceux qui ont été élus au conseil communal...

Transcription :
Marie-Louise DIOVISALVI
et Pierre RAVACH.

Une "taxe" déguisée de 150 FB ?

Pourquoi les abonnés wallons au câble paieront-ils à partir de cette année un "complément" de 150 FB ?

La RTBF et RTL-TVI, durant plusieurs années, n'ont pas rencontré les exigences financières, en ce qui concerne l'aide à la création, prévues dans leurs cahiers des charges. Aucune sanction ne leur fut appliquée.

Si la RTBF est largement déficitaire, il faut savoir que, par contre, RTL-TVI, en 1994, a engrangé des bénéfices nets après impôts de 70 millions de FB...

Pire que l'impunité... Par la suite, les obligations de ces deux chaînes ont été revues à la baisse ! Ce qui veut dire que l'aide à la création agonise. Que faire ?

Tout le monde sait que les télédistributeurs font des bénéfices... Après de longues négociations, ceux-ci acceptent de soutenir la création et les télévisions locales en versant 150 FB par abonnement... mais ils décident ensuite de répercuter cette somme sur leurs abonnés.

Ainsi, ce sont les clients des télédistributeurs qui vont financer le manque à gagner de l'aide à la création qui résulte du laissez-faire entretenu naguère par nos responsables politiques qui n'ont jamais osé créer une réelle police de l'audiovisuel et ont mis en place un CSA au rôle simplement consultatif.

Au Royaume des coquins de l'audiovisuel, c'est le public qui trinque.

• **Pierre-Dominique Schmidt** : Ces 150 francs, c'est quoi ? Aux télédistributeurs, nous avons dit : vous bénéficiez d'une certaine façon de la création puisque vous distribuez des produits culturels. C'est pourquoi la Communauté Française vous demande de RISTOURNER 150 FB de la perception des abonnements, à raison de 50% d'aide aux télévisions locales et 50% d'aide à la création audiovisuelle (NDLR : Cet accord est actuellement discriminatoire pour les habitants de la Wallonie car il ne s'applique pas aux francophones de Bruxelles, tant qu'un accord n'est pas réalisé avec les partenaires flamands).

A ce moment-là, les télédistributeurs ont rendu visite au Ministère des Affaires Economiques - au Fédéral- et ils ont demandé l'augmentation de 150 FB de l'abonnement... Celui-ci leur a été accordée.

Je voudrais un peu relativiser. 150 FB par abonnement, ce n'est peut-être pas gigantesque, face à un secteur culturel qui a des coûts qui explosent. Le développement de l'index n'y est pas de 2% mais probablement de 15%... Donc, il y a un effort de participation de la collectivé à mettre en place. Il ne faut pas dramatiser cela...

Je suis bien d'accord -et là, je donne mon avis personnel et celui de Madame la Ministre Onkelinx- je crois qu'UN EFFORT PLUS SUBSTANTIEL des télédistributeurs n'est pas à exclure parce que c'est un débat qui est un véritable enjeu de société pour le maintien de la culture vivace en Communauté Française.

Et c'est vrai que simplement augmenter l'abonnement ne pourra pas toujours suffire.

Ceci dit, nous sommes également bien conscients des enjeux d'investissement pour les télédistributeurs.

• **A.T.A.** : Au moment où cet accord été formalisé avec les télédistributeurs, les responsables politiques croyaient-ils que ces 150 FB viendraient des fonds propres des télédistributeurs ou seraient facturés à leurs clients ?

• **Pierre-Dominique Schmidt** : Il n'y a jamais eu d'accord formel sur le fait que cela venait en sus ou à l'intérieur de l'abonnement. Je dois dire très franchement que dans le chef du gouvernement, nous aurions trouvé naturel que cela reste au sein de l'abonnement. Ceci dit... vous connaissez l'issue, comme moi !

• **(Dans le public) Jean-Pierre Berckmans**, Président de l'Association des réalisateurs et des producteurs de films :

Nous avons toujours fait pression pour que les télédistributeurs, comme dans tous les autres pays du monde, participent à la création. Il n'en est rien.

Et nous estimons que les bénéfices de nos télédistributeurs se chiffrent en milliards.

• **Pierre de Wergifosse** : J'ai horreur que l'on cite des chiffres ainsi aberrants...

Le chiffre annuel de la télédistribution pour toute la Belgique, c'est 10 milliards. Alors quand vous dites qu'on fait des milliards de bénéfices...

• **Jean-Pierre Berckmans** : Eh bien, 15 %...

• **Pierre de Wergifosse** : ...15%, c'est exactement le milliard et demi qu'on paie aux titulaires des droits d'auteurs pour pouvoir diffuser les programmes : ça, c'est un chiffre réel. Et de cette somme, 90% partent à l'étranger : voilà le pénible de la situation.

• **Public** : C'est donc bien un milliard et demi de bénéfices...

• **Pierre de Wergifosse** : Eh bien, c'est un milliard et demi, et c'est l'équivalent de ce que l'on paie aux titulaires des droits d'auteur.

• **Jean-Pierre Berckmans** : Le téléspectateur n'a pas le choix : il va devoir payer ces 150 FB. Le tout, maintenant, est de savoir ce qu'on va en faire...

• **Pierre-Dominique Schmidt** : Très clairement, 75 FB ira dans le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et 75 FB seront attribués aux télévisions locales et communautaires de la Communauté Française.

Ecran Témoin (RTBF)

NOUVEAU FAUX DIRECT

Faites votre propre "micro trottoir" et demandez si le débat de "L'Ecran Témoin" de la RTBF se déroule en direct ou non...

Pendant de très nombreuses années, nous étions habitués à du vrai direct. La preuve ? On nous invitait à poser des questions par téléphone. La nouvelle formule de cette émission a supprimé cette interactivité mais, à aucun moment, on nous a signalé que le débat pouvait être préenregistré.

Le "pot aux roses" fut découvert le 6 novembre dernier, le lundi soir qui suivit l'assassinat d'Yizhak Rabin. En effet, l'émissions avait été enregistrée quelques jours plus tôt et avait pour thème "Qu'est-ce qu'être juif aujourd'hui". Elle n'abordait donc pas l'assassinat du premier ministre Israélien.

Naguère, Nagui avait dû prévenir le public que Taratata était préenregistré, le jour où le leader des "Négresses Vertes" était mort entre l'enregistrement et la diffusion de l'émission à laquelle il participait. Baudouin Cartuyvels, le présentateur de l'Ecran Témoin, fit de même pour son émission diffusée le 6 novembre dernier.

Reste à découvrir si toutes les émissions de l'Ecran Témoin sont désormais en différé... Le 27 novembre dernier, des représentants du Ministère de la Justice ont justifié leur absence au débat "Qu'apprend-on en prison ?" en affirmant qu'ils avaient été invités trop tardivement. Ils ont déclaré au Soir : «...L'Ecran Témoin nous a contacté quatre jours avant l'enregistrement de l'émission..."

Et pourquoi, cette fois-ci, Baudouin Cartuyvels ne nous a pas signalé que c'était du différé ? Pourquoi, durant le déroulement de ce débat, a-t-il tout fait pour nous faire croire l'inverse ?

Même si le direct n'est pas une panacée, il n'en demeure pas moins qu'il favorise une expression réelle, sans autocensure. Il devient donc fort inquiétant de constater que notre Service Public ne programme pratiquement plus de débats de société en direct.

Télé-achat (suite)

LA RMB EN VEUT

Le mois dernier, nous écrivions que le projet d'ouvrir l'antenne de la RTBF le midi était principalement motivé par le fait que cette initiative permettrait au Service Public d'offrir de nouveaux espaces aux publicitaires.

Amusant ! Le directeur général de la RMB, la régie publicitaire de la RTBF, Pierre-Paul Vander Sande, lui-même, apporte de l'eau à notre moulin en affirmant au SOIR, le 9/11/95, que «...le projet d'émissions le midi (est une) initiative - j'insiste- indispensable pour la RTBF. Si elle ne le fait pas, notre télévision de service public n'a pas de futur».

C'était notamment le Télé-Achat qui aurait dû financer les éditions d'un JT de 12H45 du lundi au vendredi. A ce propos, Pierre-Paul Vander Sande poursuit : "...Je trouve regrettable de ne pas avoir saisi cette opportunité. Pour la RTBF, elle représentait la clé d'une offre de programme dès midi. Le conseil d'administration de la RTBF n'en a pas voulu. Dans un environnement où le télé-achat est omniprésent, je comprends assez mal cette attitude. Il y a du télé-achat sur VT4, sur RTL-TVI, sur les chaînes françaises..."

Le patron de la RMB ne cite que des chaînes privées... Oublierait-il que la RTBF est un Service Public ?

Mon numéro de compte :☐☐☐ – ☐☐☐☐☐☐☐ – ☐☐

NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : ..... titulaire du compte précité
demeurant à .....

.....

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement ☐ (2) trimestriellement ☐ (2)

à partir du ...../...../1995 un montant de ..... Francs.

au bénéfice du compte bancaire n°001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l
Rue / n° : Rue Américaine, 106
Code postal / Localité : 1050 BRUXELLES
Communication : Cotisation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence

(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifié par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.
(2) Cocher la case adéquate.

C'EST COMBIEN ?

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside. Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique *"Comment Télez-Vous ?"*, ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre a.s.b.l. en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.

À DÉPOSER À VOTRE AGENCE BANCAIRE

Néanmoins, nous préférerions une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire ci-dessus et déposez-le à votre agence bancaire. Merci.

Journalistes et démocratie :

COUPLE IMPOSSIBLE ?

Plutôt que de dire tout de go que rien ne va, l'A.T.A. expérimente les différentes structures que l'Etat a créé afin de mettre fin aux dérégulations qui existent dans le secteur des médias.

Le scénario est souvent le même. Des lois, des règlements ou des codes de déontologie ont été édictés. Mais pratiquement personne n'est chargé de contrôler s'ils sont appliqués.

On fait d'habitude appel au sens civique des citoyens en leur donnant la possibilité d'introduire des plaintes auprès d'une commission d'éthique ou d'un conseil de déontologie. Les coordonnées et les règlements (comment introduire une plainte, etc.) de ceux-ci ne sont pas secrets mais ils sont peu médiatisés et il faut beaucoup d'énergie pour les découvrir.

Lorsque vous arrivez -oh, miracle !- à déposer votre plainte, il vous faudra en général beaucoup de persévérance et de détermination pour la faire aboutir, le plus souvent, après de longs mois.

Votre plainte peut déboucher sur la convocation de la commission ou du conseil concerné. Ceux-ci se composent le plus souvent d'éminentes personnalités souvent surchargées qu'il ne sera pas aisé de rassembler. Généralement, celles-ci et le secrétariat chargé de faire le suivi de leur délibération œuvrent bénévolement et/ou avec très peu de moyens. Enfin, la plupart du temps, leur avis n'est pas décisionnel et est proposé au Ministre qui choisit d'en tenir compte ou non.

Le suivi de votre plainte ne vous sera peut-être jamais communiqué car la commission doit proposer la primeur des résultats de sa réflexion au Ministre et vos coordonnées ne lui sont parfois même pas communiqués.

Bien entendu, les membres, le secrétaire ou le président de la commission ou du comité n'introduisent pas eux-mêmes des plaintes. Toute action délictueuse qui ne fait pas l'objet d'un quidam extérieur à celle-ci ne sera pas traitée, même si elle fait la une de l'actualité.

SANS MOYENS

L'émission Les Pieds dans le Plat sur "Presse et justice : rien ne va plus" du 7 novembre dernier, à la RTBF, permit de faire le point sur la vie tumultueuse du duo médias-justice. Marcel Bauwens, le Président du Conseil de Déontologie de l'AGJPB (Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique) y fut invité à expliquer s'il était capable d'imposer une discipline dans sa profession.

«Je ne suis ni adjudant en chef, ni gendarme, répondit-il. On ne fait pas régner à coups de sabre la discipline dans la profession mais on espère que les journalistes entendront un avertissement tout-à-fait sérieux. S'ils ne sont pas capables de faire régner les bons usages professionnels à l'intérieur de la profession, il est évident qu'inévitablement on va se retrouver devant une législation qui sera faite par les hommes politiques...»

Cette réponse n'a apparemment pas satisfait les animateurs des Pieds dans le Plat qui ont rappelé le dérapage de l'affaire Delfosse qui date déjà de février 1995.

Pour rappel, le jury des ATA d'Or 1995, le Grand Prix des Téléspectateurs Actifs, avait stigmatisé cette bavure et lui avait attribué un ATA de Rouille.

La question est simple. Qu'est ce que le Conseil de Déontologie de l'AGJPB a-t-il fait par rapport à ce dossier désastreux ?

«Rien, répondit Marcel Bauwens. Parce que d'abord, nous n'avons pas été saisi officiellement d'une plainte... Deuxièmement, le Conseil de Déontologie est une chambre d'avis qui ne se met en branle normalement que quand elle est sollicitée par le Président de l'AGJPB. Rien ne dit que nous ne prendrons pas dans les semaines qui viennent ce dossier... Mais vous savez que l'analyse de toutes ces choses prend du temps. Vous savez que les membres du Conseil de Déontologie sont des gens qui d'abord travaillent pour rien et, deuxièmement, sont des gens qui font cela en dehors de leurs heures de travail... Moi, je suis le seul, étant retraité, à pouvoir le faire à l'aise... Nous avons évidemment défini des règles de travail. Nous sommes sur plusieurs dossiers à la fois... Pour mobiliser le Conseil de Déontologie, il faut déjà compter une quinzaine de jours...»

UNE SECTE D'INTOUCHABLES ?

Il faut bien entendu garantir le secret des sources des journalistes et il faut s'opposer à tout obstacle qui pourrait menacer la liberté d'informer de ceux-ci. Mais il ne faudrait pas non plus que les représentants du Quatrième Pouvoir se considèrent comme une secte d'intouchables irresponsables. Pareille attitude que nous ne pourrions cautionner pourrait malheureusement mener les autorités politiques et/ou judiciaires à limiter leur liberté d'initiatives, autre aberration à laquelle nous nous opposerions également.

Le témoignage de Christian Panier, le Président du tribunal de Première Instance de Namur, également diffusé par Les Pieds dans le Plat, abonde dans notre sens : «...Des enquêtes sur le milieu de type mafieux, des enquêtes très difficiles dans des affaires de fraude, il faut en faire. Ce sont des enquêtes de longue haleine qui nécessitent parfois que l'on puisse effectivement ne sortir un certain nombre d'informations que très tard. Devons-nous nous résigner au risque de voir capoter notre travail à cause d'informations qui auraient été diffusées à un moment inopportun ? Faut-il accepter que la justice jette le gant mais, rassurez-vous bonnes gens, la presse -elle- continue à faire son travail...

Le quatrième pouvoir : d'accord ! Mais est-il normal qu'il y ait dans un pays démocratique un pouvoir qui se revendique comme tel et qui ne soit aucunement auto-régulé, auto-organisé ?...»

ET LES UTILISATEURS ?

Apparemment l'auto-régulation par une instance interne au monde médiatique ne fonctionne pas très bien. Pourquoi ne pas envisager une régulation qui pourrait être mixte et pas nécessairement limitée à des personnes qui sont juges et parties ? Un jour viendra peut-être où les utilisateurs des médias pourront faire entendre leur voix. Ce n'est pas encore le cas.

Les Pieds dans le Plat, avec ce dossier dont nous venons de parler, abordait pour la quatrième fois, depuis le 27 avril 1993, la thématique de l'audiovisuel. Ainsi, cette émission devient le lieu de réflexion sur l'évolution de l'audiovisuel à la RTBF.

Son numéro diffusé le 7 novembre dernier s'intitulait de façon erronée "Presse et justice : rien ne va plus". "Médias et justice" aurait été plus judicieux puisqu'il fut beaucoup question de télévision. On donna bien vite la parole à Martine Ernst, journaliste à la RTBF Liège et dans la séquence "miel", lorsqu'il s'agissait de rappeler que l'affaire du Watergate avait été lancée par les médias, l'illustration visuelle et sonore n'était autre que le générique de l'émission de la RTBF "Au nom de la loi"...

Aucun des multiples invités de ces quatre plateaux des Pieds dans le Plat consacrés aux médias n'a jusqu'à présent été un représentant d'une association de téléspectateurs. Les utilisateurs de médias auront-il un jour le droit de s'exprimer sur l'évolution du paysage audiovisuel ?

Benoit GOOSSENS

Joyeux Noël et...

Bonne Année 1996